

Modèle de Procès-verbal d'assemblée générale de SCI

Le 29 février 2024

Les associés de la SCI 12AIRETG se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant, conformément aux dispositions des statuts.

Étaient présents :

M Slimane Derradji né le 08 juin 1969 à Roubaix

Mme Karina Mounie née le 11 février 1972 à Roubaix

Mlle Ynes Derradji née le 18 août 1999 à Roubaix

L'assemblée générale est présidée par M Slimane Derradji, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la SCI.

Le nombre des associés présents ou représentés, possédant ensemble 100 parts sociales, représente la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires relevant de sa compétence, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et tient à la disposition des associés :

- les récépissés des lettres de convocation à l'assemblée ;
- le projet des statuts correctif à la suite d'une erreur matériel de la SCI 12AIRETG

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur le point suivant :

- **Mise à jour des statuts corrigé à la suite d'une erreur matériel de la SCI 12AIRETG ;**

A l'unanimité des personnes présentes, il est approuvé la correction des statuts de la SCI 12AIRETG suite à une erreur matériel, suivant la répartition ci-dessous :

- Slimane Derradji : quatre-vingts parts sociales numérotées de 1 à 80 inclus
- Karina Mounie : dix parts sociales numérotées de 81 à 90 inclus
- Ynes Derradji : dix parts sociales numérotées de 90 à 100 inclus

Le total étant égal au nombre de parts sociales composant le capital social de 100 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, visé par les associés.

